

Commune de

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 8 juin 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 19

votants : 19

Date de convocation :

03/06/2020

L'an **deux mille vingt le 08 juin**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Présents : SCHERMA Sébastien, LUCIANI Michel, LEMBERT Laure, PECCOUD John, APONI, Laurent, DUCRUET Alain, CARTIER Corinne, MAIRE Nathalie, GEORGET Mathieu, MERMIER François, LOCATELLI Florent, LEFEBVRE Laetitia, UTILLE Aurélien, CUVEX MICHOLIN Alexandra, FAVRE BONVIN Kelly, VALLET Nicolas, BOSC Mélodie, MERMIER Audrey, ELPHEGE Dina.

Excusés : /

Mme Laure LEMBERT est nommée **secrétaire de séance**.

Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :

- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote** les taux des indemnités de fonction à allouer au Maire et aux adjoints proposés et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de cette délibération,
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, constitue** les différentes commissions communales permanentes
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe** à huit personnes le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (quatre conseillers municipaux et quatre membres extérieurs), **désigne les membres** du Conseil d'Administration du CCAS, et **Charge** Monsieur le Maire de nommer par arrêté les quatre membres extérieurs au Conseil.
- **A l'unanimité, désigne** MM. Michel LUCIANI et Sébastien SCHERMA, titulaires et M. François MERMIER, suppléant.
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne** Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire, comme représentant de la commune au collège des communes sous concession EDF du secteur d'Annecy.
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne** Monsieur Alain DUCRUET, conseiller municipal, comme représentant au SM du PNR et Monsieur Aurélien UTILLE, suppléant.
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne** M. François MERMIER, titulaire, et M. Michel LUCIANI, suppléant, comme représentants de la commune auprès de l'Association Foncière Pastorale du Bouchet-Mont-Charvin.
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour le CA de l'EPF 74 :**
 - M. Sébastien SCHERMA délégué titulaire,

- M. John PECCOUD, suppléant.
- **sont élus pour l'AG** de l'EPF les personnes suivantes

Délégués	Suppléants
Aurélien UTILLE	Alexandra CUVEX MICHOLIN
Kelly FAVRE BONVIN	Laurent APONI
Mélodie BOSC	Mathieu GEORGET
Audrey MERMIER	Corinne CARTIER

- **après en avoir délibéré, après un vote à bulletins secrets, à l'unanimité, acte** l'élection des membres de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres permanente.
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide** des compétences à déléguer au Maire au titre de l'art. L 2122-22 du CGCT,
- **après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde** au Maire l'autorisation permanente de poursuite par voie de commandement, délivrée par l'ordonnateur au trésorier.
- **après avoir délibéré, à l'unanimité,**
- **Approuve** le plan de financement présenté,
 - **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
 - **Sollicite** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
 - **Demande** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Val de Chaise, le 11 juin 2020

le Maire,

Sébastien SCHERMA



Diffusion :

- Conseil Municipal,
- Affichage